

N° : DP 20/292

DECISION DU PRESIDENT

DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN DE LA PROPRIETE BATIE APPARTENANT A LA SCI L'OUTALIS SITUEE A OLLIOULES 13 RUE GAMBETTA CADASTREE CN 164

Le Président de la Métropole

VU le décret n° 2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L. 213-3 1^{er} alinéa,

VU la délibération n°20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au bureau,

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 10 mars 2020, en mairie d'Ollioules, de Maître Alban FALANDRY, notaire à Ollioules (Résidence Les Moulins – CS 70119 – 40 rue de la Baume - 83192) pour la vente par la SCI L'OUTALIS d'un immeuble situé à Ollioules rue Gambetta, édifié sur une parcelle cadastrée CN n°164, d'une superficie de 55 m² et comportant un bâtiment à usage commercial et d'habitation élevé de trois étages sur rez-de-chaussée,

VU le courrier du 15 mai 2020, adressé à l'Office notarial le 18 mai 2020, demandant la visite du bien,

VU la visite des lieux le 18 mai 2020,

CONSIDERANT que la Métropole Toulon Provence Méditerranée est, depuis sa création le 1^{er} janvier 2018, compétente en matière de plan local d'urbanisme et, à ce titre, titulaire du droit de préemption urbain,

CONSIDERANT que la commune d'Ollioules a sollicité la Métropole pour la délégation de son droit de préemption urbain en vue de l'acquisition du bien précité,

CONSIDERANT que ce bien, composé de 3 logements et d'un local commercial, est situé dans le centre-ville historique d'Ollioules, à proximité des commerces, transports en commun et services à la population,

CONSIDERANT que la ville d'Ollioules est labellisée depuis de nombreuses années « Ville et métiers d'art »,

CONSIDERANT que la localisation géographique du bien visé dans la déclaration d'intention d'aliéner présente un caractère manifestement stratégique pour permettre la réalisation d'une opération de logements locatifs sociaux et accueillir un métier d'art,

CONSIDERANT qu'il est donc opportun de lui déléguer l'exercice du droit de préemption pour l'exercer sur le bien édifié sur la parcelle cadastrée section CN n°64,

DECIDE

ARTICLE 1

DE DELEGUER à la commune d'Ollioules l'exercice du droit de préemption urbain pour l'acquisition de la propriété bâtie cadastrée CN 164 appartenant à la SCI L'OUTALIS et faisant l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 10 mars 2020 en Mairie d'Ollioules.

ARTICLE 2

DE CHARGER Madame le Directeur Général des Services de la Métropole Toulon Provence Méditerranée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la ville d'Ollioules.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **24 JUIL. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre





Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme



N° 10072*02

Ministère chargé de l'urbanisme

(Article A 213.1 du Code de l'urbanisme)

Déclaration d'intention d'aliéner un bien (1)

 Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme (2))
 Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (articles L.212-1- et suivants du Code de l'urbanisme (3))

 Compris dans une zone de préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles de départements (articles L. 142-1- et suivants du Code de l'urbanisme(4))
Demande d'acquisition d'un bien (1)

 Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (2)

 Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (3)
Cadre réservé à l'administration

Date de réception

10/03/2020

Numéro d'enregistrement

083090202A049

Prix moyen au m²
A. Propriétaire(s)
Personne physique

Nom, prénom

Profession (facultatif) (5)

Personne morale

Dénomination L'OUTALIS

Forme juridique Société civile immobilière

Nom, prénom du représentant

Adresse ou siège social (6)

N° voie

Extension

Type de voie

Nom de voie 13 rue Gambetta

Lieu-dit ou boîte postale

Code postal 83190 Localité OLLIOULES (83190)

Si le bien est en indivision, indiquer le(s) nom(s) de l'(des) autres co-indivisaires et sa (leur) quote-part (7):

B. Situation du bien (8)
Adresse précise du bien

N° voie

Extension

Type de voie

Nom de voie 13 Rue Gambetta

Lieu-dit ou boîte postale

Code postal 83190 Localité OLLIOULES

Superficie totale du bien 00ha 00a 55ca

Références cadastrales de la ou les parcelles

Section

N°

Lieu-dit (quartier, arrondissement)

Superficie totale

CN

164

rue Gambetta

00 ha 00 a 55 ca

Plan(s) cadastral(aux) joint(s)

OUI NON
C. Désignation du bien

 Immeuble Non bâti Bâti sur terrain propre Bâti sur terrain d'autrui, dans ce cas indiquer nom et adresse du propriétaire :
Occupation du sol en superficie (m²)

Terres

Prés

Vergers

Vignes

Bois

Landes

Carrières

Eaux

Jardins

Terrains à bâtir

Terrains d'agrément

Sol

Bâtiments vendus en totalité (9) Immeuble

Surface construite au sol (m²)

Surface utile ou habitable (m²)

140 m2 environ

Nombre de Niveaux : 4 étages

Appartements :

Autres locaux :

Vente en lot de volumes

Locaux dans un bâtiment en copropriété (10)

N° du lot	Bâtiment	Etage	Quote-part des parties communes	Nature et surface utile ou habitable	Le bâtiment est achevé depuis :	Plus de 4 ans	<input checked="" type="checkbox"/>
					Le bâtiment est achevé depuis :	Moins de 4 ans	<input type="checkbox"/>
						Le règlement de copropriété a été publié aux hypothèques depuis :	Plus de 10 ans
					Moins de 10 ans		<input type="checkbox"/>

En cas d'indivision, quote-part du bien vendu :

Droits sociaux (11)

Désignation de la société :

Désignation des droits :

Nature

Nombre

Numéro des parts

D. Usage et occupation (12)

Usage

habitation professionnel mixte commercial agricole autre (préciser) : : habitation et commercial au RdC

Occupation

par le(s) propriétaire(s) par un (des) locataire(s) sans occupant autre (préciser) : : partie libre et partie louée

Le cas échéant, joindre un état locatif (PJ BAIL)

E. Droits réels ou personnels

Grevant les biens OUI NON

Préciser la nature

Indiquer si rente viagère antérieure :

F. Modalités de la cession

1 - Vente amiable

Prix de vente ou évaluation (en lettres et en chiffres)

DEUX CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE EUROS (283 000,00 EUR)

Dont éventuellement inclus :

Mobilier € Cheptel € Récoltes € Autres €

Si vente indissociable d'autres biens

Adresse précise du bien

(description à porter en annexe) :

Modalités de paiement :

comptant à la signature de l'acte authentique à terme (préciser)

si commission, montant : 13 000,00 € TTC HT A la charge de : Acquéreur vendeur

Paiement en nature

Désignation de la contrepartie de l'allénation

Evaluation de la contrepartie

Rente viagère

Montant annuel :

Montant comptant

Bénéficiaire(s) de la rente

Droit d'usage et d'habitation (à préciser)

Evaluation de l'usage ou de l'usufruit

Vente de la nue-propriété (à préciser)

Echange

Désignation des biens reçus en échange

Montant de la soulte le cas échéant

Propriétaires contre-échangistes

Apport en société
Bénéficiaire

Estimation du bien apporté

Cession de tantième de terrains contre remise de locaux à construire

Estimation du terrain Estimation des locaux à remettre

Location-accession – Estimation de l'immeuble objet de la location-accession

2 – Adjudication (13)

Volontaire Rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire

Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage

Date et lieu de l'adjudication Montant de la mise à prix €

G. Les soussignés déclarent :

Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique 1

Demande(nt) au titulaire du droit de préemption d'acquérir les biens désignés à la rubrique 3 aux prix et conditions indiqués (14)

A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir les biens désignés à la rubrique 3 aux prix et conditions indiqués

Nom, prénom de l'acquéreur (15) Monsieur et Madame Emmanuel GONÇALVES

Profession (facultatif)

Adresse

N° voie		Extension		Type de voie	
Nom de voie	409 chemin de la Cacoye			Lieu-dit ou boîte postale	
Code postal	83190	Localité	OLLIIOULES (VAR)		

Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur (facultatif) (16)

Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F-2 des biens désignés à la rubrique C appartenant au(x) propriétaire(s) nommé(s) en A

A Ollioules

Le 6 mars 2020

Signature et cachet s'il y a lieu

SCP ROQUEBERT-MASSIANI

Notaires Associés

40 Rue de la Baume

83190 OLLIIOULES (VAR)

Tel : 04 94 63 04 60

Fax : 04 94 63 04 60

H. Rubrique à remplir si le signataire n'est pas le propriétaire (17) :

Nom, prénom Maître Alban FALANDRY

Qualité Notaire

Adresse

N° voie		Extension		Type de voie	
Nom de voie				Lieu-dit ou boîte postale	BP 119
Code postal	83192	Localité	Ollioules Cedex		

I. Notification des décisions du titulaire du droit de préemption (18) :

Toutes les décisions relatives à l'exercice du droit de préemption devront être notifiées :

A l'adresse du (des) propriétaire(s) mentionné(s) à la rubrique A

A l'adresse du mandataire mentionnée à la rubrique H, adresse où le(s) propriétaire(s) a (ont) fait élection de domicile

J. Observations

K. Cadre réservé au titulaire du droit de préemption :